

BULLETIN D'INSCRIPTION

un bulletin par personne

Nom

Prénom.....

Fonction.....

Organisme.....

Secteur.....

Adresse.....

.....

Tél.direct.....

Fax.....

Email.....

ONSS de l'employeur (INDISPENSABLE POUR L'INSCRIPTION)

.....

Je m'inscris :

- à l'atelier 1 : Evaluation
6, 15 et 20/06/2006
- à l'atelier 2 : Processus de décision
19, 28/09 et 3/10/2006
- à l'atelier 3 : Déontologie
29/09, 13/10 et 27/10/2006

Je verse la somme de€ sur le compte n°
523-0801506-70 de la FCSS avec la mention « FCSS +
références de la formation + nom du participant »

Date et signature

Bulletin à renvoyer 15 jours au plus tard
avant le début de la formation à la FCSS
fax: 02/223 37 75
e-mail : faiza.zaghral@fcss.be

INFOS
FCSS et FCSSB
<http://www.fcss.be>
Tél. : 02/ 223 37 74 – Fax : 02/ 223 37 75
E-mail : faiza.zaghral@fcss.be



Une organisation de la FCSS (Fédération des Centres de Service Social) et de la FCSSB (Fédération des Centres de Service Social Bicommunautaires)

Avec le soutien de la Région wallonne, de la Commission Communautaire Commune et de la Commission Communautaire Française de Bruxelles-Capitale



MODULE DE FORMATION

POUR TRAVAILLEURS SOCIAUX EN
RÉGIONS WALLONNE ET BRUXELLOISE

Repères collectifs pour le travail social

JUIN-OCTOBRE 2006

Atelier 1

L'évaluation, plus qu'une technique, une culture

Atelier 2

Autorité, décision et démocratie... comment ça se passe chez vous?

Atelier 3

Entre secret professionnel et contrôle, une éthique pour éclairer les missions du travail social

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU PROGRAMME DE FORMATION FCSS/FCSSB

Dans un contexte de mutations sociétales rapides, les finalités du travail social et ses modes d'intervention sont soumis à d'importants changements. Nos formations visent à prendre en compte les préoccupations actuelles des travailleurs sociaux et à les aider à s'adapter à l'évolution constante des demandes et des besoins des usagers.

Au-delà des outils concrets qu'elles proposent afin d'améliorer le travail de terrain, les formations souhaitent favoriser la compréhension et la prise en compte d'enjeux de société par les opérateurs du travail social.

Notre approche se veut multidisciplinaire et transsectorielle. Elle vise à encourager la rencontre entre travailleurs sociaux, chercheurs, responsables politiques, artistes, et à croiser ces différents regards sur un certain nombre de problématiques sociales.

Le programme offre, sous des modalités diverses, un ensemble de propositions qui cherchent à répondre aux demandes multiformes des travailleurs sociaux : supervisions, journées d'étude, modules de form-action et colloques.

Une triple perspective se dessine :

- une volonté de comprendre le monde dans lequel nous vivons et travaillons ;
- un apport d'outils méthodologiques au service du développement des compétences collectives ;
- une réflexion sur l'identité du travailleur social ainsi qu'une affirmation de son rôle de révélateur des besoins sociaux et d'agent de changement.

MODULE DE FORM-ACTION : REPÈRES COLLECTIFS POUR LE TRAVAIL SOCIAL

Le travail social permet de multiples lectures :

- Comme lieu de travail et de rapports sociaux internes, il fonctionne comme organisation ;
- Comme lieu de prestations de services, il est opérateur des politiques sociales ;
- Comme lieu de réflexion entre praticiens de l'action sociale, il participe aux transformations des représentations du «social» ;
- Comme regroupement de militants et de professionnels, il agit enfin comme levier de changement.

Le travail social et la vie associative sont souvent associés dans l'évocation d'un « plus » de démocratie et d'un « plus » de citoyenneté. Qu'entend-t-on au juste par là ? Et concrètement, quelles sont les caractéristiques et les conditions qui permettent au travail social de prétendre au statut de levier de la démocratie ?

Ce module de form-action décline la thématique de l'apport démocratique du travail social en l'abordant sous trois angles distincts, qui tous trois en nourrissent les aspects collectifs. Ces paramètres, centraux quoique non exhaustifs sont :

- les processus de décision en institution
- les pratiques d'évaluation
- la déontologie et le secret professionnel.

La manière dont nos institutions se saisiront, dans l'avenir, de ces « balises » dans le travail social déterminera leur capacité d'allier rigueur professionnelle et vigueur démocratique.

MODALITÉ D'INSCRIPTION :

- Le bulletin d'inscription ci-joint ou téléchargeable sur le site <http://www.fcss.be> est à renvoyer le plus tôt possible par fax ou par email à la FCSS.
- Les inscriptions sont enregistrées **dès réception du paiement** (au plus tard 15 jours avant le début de la formation) sur le compte n° 523-0801506-70 de la FCSS, dans la limite des places disponibles (15 participants max. par atelier).
- Tout désistement entraînera des frais administratifs de 12,50 €. En outre, en cas d'annulation moins de 10 jours avant la formation, le montant de l'inscription ne sera pas remboursé. Néanmoins, en cas de maladie et sur présentation d'un certificat médical, la personne inscrite bénéficiera d'une formation de même valeur.
- Les organisateurs se donnent le droit d'annuler une formation pour cas de force majeure. Dans ce cas, l'intégralité des droits d'inscription sera remboursée.

PRIX PAR PERSONNE PAR ATELIER

Le prix inclut la farde de documentation et le lunch-sandwich

- Non membre : 180 €
- Membre FCSS/FCSSB : 140 €
- Chômeur : 60 €

Possibilité de prise en charge des frais de participation par les Fonds Sociaux Groupes à risque pour le Secteur des Etablissements et Services de Santé Monocommunautaires (indice ONSS 222) et Bicommunautaires (indice ONSS 422) pour les travailleurs émargeant à ces fonds. Nous contacter pour plus d'information.